

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **09 JUILLET 2026**

Délibération n° 2026-07-10

Objet de la Délibération :

Création de 2 emplois permanents d'agent de maîtrise.

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée
19 membres en exercice dont :**

2 absents et représentés : Jean-Pierre RIPPERT donnant procuration à Laurent THOUVENOT, Alice PRUD'HOMME donnant procuration à Alain SANCHEZ.

0 absent :

17 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

Soit 19 votants

**Date de convocation :
01 JUILLET 2026**

Secrétaire de séance : Marie GUIMBERT

Conformément à l'article L313-1 du Code Générale de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte l'évolution des besoins des services et l'évolution de carrière des agents.

Promotion interne 2026 :

Les promotions internes concernent 2 postes en catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise à temps non-complet (28,50 h et 24,50 h).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les postes correspondants. La suppression de poste fera l'objet d'une délibération en fin d'année 2026.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, *à l'unanimité (19 voix pour)* :

- De créer les postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

FILIÈRE	NOMBRE DE POSTES	POSTE CRÉÉ	TEMPS DE TRAVAIL	MOTIF
Technique	1	Agent de maitrise	TNC (24,50 heures)	Promotion interne
Médico-Sociale	1	Agent de maitrise	TNC (28,50 heures)	Promotion interne

- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux.
L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de cet emploi sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois correspondant.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 09 JUILLET 2026.

**Le Maire,
Rémi ROUX**